

Lundi 03 Octobre 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 03 octobre deux mille seize (2016), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Pascal Lessard	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

211-10-16

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016.
3. Correspondance :
 - 1) Transport Canada : Exigence sur la sécurité ferroviaire.
 - 2) UPA Mauricie : Remerciements
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
 - 1) Adoption des dépenses.
 - 2) Rapport du DG sur les recettes et dépenses au 30 septembre 2016.
 - 3) 100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont : Demande des Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont.
 - 4) Régie d'Aqueduc de Grand Pré : Budget 2017.

- 5) FQM : Projet de résolution sur le projet de loi 106.
- 6) Transferts de poste budgétaires.
- 7) Taxes sur l'essence : Programmation 2017.
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Service des incendies : Formation et budget.
 - 2) Cahier des charges pour camion incendie : Demande d'appel d'offre.
 - 3) Service des Incendies : Formation des pompiers pour 2017 MRC.
- 7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Demande de Saint-Paulin : Rapport du Comité sur la demande de redevances.
 - 2) Taxes sur l'essence : Mandat à l'ingénieur pour la préparation du plan d'intervention pour le Rang Saint-Charles.
 - 3) Règlement sur les passages à niveau : Offre de services professionnels.
- 8. URBANISME
 - 1. C.P.T.A.Q. : Demande de Madame Karine Arseneault.
 - 2. Guy Haché : Demande de changement de zonage concernant l'église.
- 9. ENVIRONNEMENT
 - 1)
- 10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1)
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Demande de résident du Lac Diane : Lumières de rue.
 - 2) Acquisition de la statue de Sainte-Angèle-de-Prémont.
 - 3) MTQ : aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
 - 4) MRC de Maskinongé : Protocole d'entente de collaboration sur l'insalubrité.
 - 5) Alain Bédard : Fabrication de cartes de Noël.
 - 6) Résolution pour règlement de prêt pour liseuses à la bibliothèque.
 - 7) Changement d'ordinateur pour le secteur d'aménagement.
 - 8) Budget pour l'Halloween.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

212-10-16

Approbation du procès-verbal du 06 septembre 2016

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 06 septembre 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2016 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

213-10-16

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Transport Canada : Exigence sur la sécurité ferroviaire.
- 2) UPA Mauricie : Remerciements.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

214-10-16

Adoption des dépenses.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201600442 à 201600490 inclusivement totalisant un montant de 435 524.20\$ et les salaires du mois d'août 11 096.06\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

215-10-16

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 30 septembre 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 septembre 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

216-10-16

100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont : demande des Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Considérant que le Cercle des Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont désire faire imprimer des billets pour le tirage d'une courte pointe ainsi qu'un panier d'artisanat, dans le cadre du 100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de financement pour l'impression des billets du Cercle des Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont dans le cadre du 100^{ième} anniversaire de Sainte-Angèle-de-Prémont en 2017. D'autre part, le Conseil accepte la demande d'aide financière au montant de 150.00\$ qui sera versé directement au Cercle des Fermière de Sainte-Angèle-de-Prémont pour le 100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

217-10-16

Régie d'Aqueduc de Grand Pré : Budget 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du budget adopté par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré se chiffrant à 1 965 258\$ pour l'année 2017. D'autre part, le Conseil adopte le budget pour l'année 2017 tel que déposé par la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

218-10-16

FQM : Projet de résolution sur le projet de loi 106.

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi no 106, Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT que le projet de Loi no 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de permettre aux municipalités locales et aux MRC de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec les autres usages du territoire;
- de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique;
- de désigner la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit comme entité responsable de désigner les représentants du comité de suivi;
- de bonifier la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu :

D'APPUYER les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de *Loi no 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives.*

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Thériens, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Madame Soucy Chantal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

219-10-16

Transferts de postes budgétaires.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont effectue les transferts de postes budgétaires suivants :

DE:

02 130 00 335	INTERNET	2 000.00 \$
02 130 00 414	ENTR. & RÉP. SYST. INFO	7 000.00 \$
02 130 00 454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT. SEC TRES	1 570.00 \$
02 140 00 140	RÉMUNÉRATION OFFICIER ELEC	1 500.00 \$
02 140 00 222	R.R.Q. EMLÉ ÉLECTION	50.00 \$
02 140 00 242	F.S.S. EMLÉ ÉLECTIONS	80.00 \$
02 140 00 670	FOURN. BUREAU. IMPRIMERIE	550.00 \$
02 220 00 527	LOCATION MACHINERIE/CAMION	2 000.00 \$
02 320 00 526	NETTOYAGE DE FOSSÉS	8 000.00 \$
02 320 00 621	ACHAT DE PIERRE ET GRAVIER	3 000.00 \$
02 320 00 623	ACHAT DE BETON	1 000.00 \$
02 413 00 411	SERVICE PROFESSIONNEL	150.00 \$
02 413 00 521	ENT. ET RÉP. RESEAU	500.00 \$
02 413 00 649	PIECES ET ACCESSOIRES – DIST.	400.00 \$

TOTAL: **27 800.00 \$**

A:

02 130 00 310	FRAIS DE DÉPLACEMENT	500.00 \$
02 130 00 341	JOURNAL MUNICIPAL/AVIS PUBLIC	750.00 \$
02 130 00 452	TRAITEMENT DE DONNÉES INFO	8 500.00 \$
02 190 00 495	ENTRETIEN NETTOYAGE ET BUA	2 200.00 \$
02 190 00 660	ARTICLES DE NETTOYAGES	800.00 \$
02 220 00 650	VETEMENT, CHAUSSURES ET AC	2 000.00 \$
02 320 00 521	ENTRETIEN DES CHEMINS	12 000.00 \$
02 413 00 516	LOCATION DE MACHINERIE	1 000.00 \$
02 415 00 516	ASSURANCE BÂTISSE	50.00 \$

TOTAL: **27 800.00 \$**

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

220-10-16

Taxes sur l'essence : Programmation 2017.

Attendu que :

- La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que :

- la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

221-10-16

Service des incendies : Formation et budget.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'information demandée pour la formation de deux jours sur le RCCI. Le coût est 1 500\$ plus 50\$ pour le repas et 0.54\$/km, le

tout divisé par le nombre de participant. D'autre part, le Conseil autorise l'activité tel que présentée et autorise la dépense qui sera répartie selon le nombre de participant.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

222-10-16

Cahier des charges pour camion incendie : Demande d'appel d'offre.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer une demande d'appel d'offre pour l'acquisition d'un camion-citerne de 1500 G.I. pour le service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont. Le tout selon la procédure d'appel d'offre habituel.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

223-10-16

Service des Incendies : Formation des pompiers pour 2017 MRC.

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont prévoit la formation de 3 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre

efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

224-10-16

Demande de Saint-Paulin : Rapport du Comité sur la demande de redevances.

Considérant la demande de la municipalité de Saint-Paulin sur le partage des redevances des carrières et sablières susceptibles de transiter par les routes de Saint-Paulin;

Considérant la méthode de calcul proposé par la municipalité de Saint-Paulin pour les redevances, soit le montant versé en 2013 sur le total des redevances reçues par Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'année 2013 multiplié par 100 ce qui établirait le pourcentage fixe pour les calculs annuels subséquents;

Considérant que ce calcul représente 3.26% des redevances que Sainte-Angèle-de-Prémont devrait verser à la municipalité de Saint-Paulin et serait acceptable conditionnellement à ce que ce pourcentage soit appliqué sur les redevance des deux carrières et sablières situées sur le rang St-Charles et susceptible de transiter par Saint-Paulin et non sur la totalité des carrières et sablières situées sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont, dont certaines n'ont aucun avantage de transiter par Saint-Paulin.

Le Conseil considère que le calcul se fasse sur le tonnage des deux sablières situées sur le rang Saint-Charles, soit Brodeur et Lessard et Les Entreprises Claude Arseneault ce qui donnerait :

Année	Ristourne \$	Pourcentage	Redevances
2014	206 681.69 \$	3.26%	6 737.82 \$
2015	256 565.14 \$	3.26%	8 364.02 \$

Considérant que Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Paulin ne peuvent affirmer combien de camions peuvent transiter par Saint-Paulin les calculs ci-haut déterminés par Sainte-Angèle-de-Prémont sont équitables et justes.

Pour tous ces considérants, faisant partie intégrante de la présente résolution, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont est consentante à signer une entente de 5 ans avec la municipalité de Saint-Paulin sur le partage des redevances susceptibles de transiter par Saint-Paulin pour les prochaines années selon le pourcentage ci-haut mentionné.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

225-10-16

Taxes sur l'essence : Mandat à l'ingénieur pour la préparation du plan d'intervention pour le Rang Saint-Charles

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Monsieur Lambert ing., afin de préparer le plan d'intervention dans le dossier sur la taxes d'accise pour la réfection du Rang Saint-Charles.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

226-10-16

Règlement sur les passages à niveau : Offre de services professionnels.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, Prend connaissance de l'offre de services professionnels de EXP., pour la conformité de la municipalité selon l'article 12 du nouveau règlement sur les passages à niveau de Transport Canada. D'autre part, le Conseil donne mandat au directeur général de voir si des subventions sont disponibles pour défrayer les coûts engendrés par la présente demande du C.N. De plus, le Conseil donne le mandat à EXP. Conditionnellement à une subvention possible.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

227-10-16

C.P.T.A.Q. : Demande de Madame Karine Arseneault.

Considérant que Madame Karine Arseneault désire se porter acquéreur d'une partie du lot 135 appartenant à Madame Anick Saint-Yves comprenant une plantation d'arbres.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, connaissance de la demande de Madame Arseneault à l'effet d'acquérir une partie du lot 135 d'une superficie de 59,83 hectares et comprenant une plantation de pins. D'autre part, le Conseil demande à la C.P.T.A.Q. de prendre en considération la présente demande et d'autorise la transaction.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

228-10-16

Guy Haché : Demande de changement de zonage concernant l'église.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de Monsieur Guy Haché en rapport avec le changement de zonage concernant l'église de Sainte-Angèle-de-Prémont afin de changer la vocation de l'immeuble en maison unifamiliale résidentiel. D'autre part, le Conseil adhère à la demande de Monsieur Haché conditionnellement à ce que Monsieur Haché dépose au service d'urbanisme un projet détaillé de ce qu'il désire faire avec la bâtisse.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

LOISIRS/CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AFFAIRES NOUVELLE

229-10-15

Demande de résident du Lac Diane : Lumières de rue.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande pour l'installation d'une lumière de rue sur la rue du Lac Diane. D'autre part, le Conseil accepte à ce qu'une installation entre deux et quatre luminaires soient fait sur vérification du directeur en voirie à savoir où les installer. Qu'une demande soit faite auprès d'Hydro-Québec et de l'électricien de la municipalité pour l'installation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

230-10-16

Acquisition de la statue de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Considérant que la Fabrique est en voie de vendre l'église de Sainte-Angèle-de-Prémont à un particulier;

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire conserver la statue de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont informe le représentant de l'évêché monsieur Jean-Pierre Guillemette, prêtre, de son désir de conserver en son sol la statue de Sainte-Angèle-de-Prémont. Que celle-ci soit transférée gratuitement à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

231-10-16

MTQ : aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Considérant la subvention accordée à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'amélioration du réseau routier municipal par le Ministre des Transports dans le dossier 00024167-1 – 51055 (04) – 2016-06-17-6;

Considérant que les dépenses s'élèvent à 177 685.48\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports. Que les travaux ont été exécuté conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

232-10-16

MRC de Maskinongé : Protocole d'entente de collaboration sur l'insalubrité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations, ainsi que du projet d'entente. D'autre part, le Conseil municipal Sainte-Angèle-de-Prémont ne signera pas la présente proposition d'entente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

233-10-16

Alain Bédard : Fabrication de cartes de Noël.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, 300 cartes de Noël pour la somme de 515.00\$ livraison et taxes inclus. D'Autre part, le Conseil autorise l'achat sans signature et comprenant notre texte, le logo en couleur et enveloppe blanche.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

234-10-16

Résolution pour règlement de prêt pour liseuses à la bibliothèque.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande d'ajout d'un règlement de prêt pour liseuse. D'autre part, le Conseil désire que le règlement de prêt s'applique à la bibliothèque de Sainte-Angèle-de-Prémont sur le scénario 3A d'une durée de prêt 3 semaines, 2 renouvellement, réservable quand prêté et frais de retard 3\$ par jour, 6 jours de grâce. Le directeur remplira le formulaire et le fera parvenir au Réseau BIBLIO CQLM.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

235-10-16

Changement d'ordinateur pour le secteur d'aménagement.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secteur d'aménagement, celui-ci étant devenu désuet et dépassé par la nouvelle technologie. Un budget de l'ordre de 1200\$ est voté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

236-10-16

Budget pour l'halloween.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la fête de l'halloween par le comité du 100^{ième} et vote un budget jusqu'à concurrence de 900\$ sur réception du rapport de la journée d'activité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTION

237-10-16

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (20h30).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour

couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 03 octobre 2016.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier